

COMMUNE DE  
MEILHAN-SUR-GARONNEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Objet : Tarifs de location  
de la Maison du Temps  
Libre pour l'année 2025**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le lundi 16 décembre, à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de MEILHAN-SUR-GARONNE,  
dûment convoqué conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT,  
s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,  
sous la présidence de Madame Régine POVEDA, Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2024

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 15  
Présents : 10  
Pouvoirs : 01  
Votants : 11  
Exprimés : 11  
Pour : 11  
Contre : 00  
Abstention : 00

♦ **Étaient présents** : Régine POVEDA, Thierry MARCHAND, Véronique MUSOLINO, Francis LACOME, Jacqueline AGOSTINI, Serge CAZE, Catherine CÈNES, Céline PONS, Fabienne GUIPOUY LAFARGUE, Jean BARBE  
♦ **Absents ou excusés** : Mireille BUSSY, Gilles DUSOUCHET, Cédric LAFFARGUE, Emilie MAILLOU, Corine GLEYROUX  
♦ **Avant donné pouvoir** : Corinne GLEYROUX à Jean BARBE  
♦ **Secrétaire de séance** : Jacqueline AGOSTINI

Acte rendu exécutoire  
compte rendu de sa  
publication le 19/12/2024  
et de sa transmission au  
contrôle de légalité le  
19/12/2024

La Maire,  
Régine POVEDA



Madame la Maire explique au Conseil municipal qu'il convient de fixer les tarifs de location de la Maison du Temps Libre pour l'année 2025.

Madame la Maire rappelle les tarifs fixés en 2024 et demande à l'assemblée de bien vouloir fixer les nouveaux tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de Sa Présidente,  
Après en avoir délibéré**

- **DECIDE**, à compter du 01/01/2025, de fixer les tarifs de location de la Maison du Temps Libre comme suit :

		COMMUNE				HORS COMMUNE			
		ASSOCIATIONS		PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		PARTICULIERS	
		du 01/05 au 31/10	du 01/11 au 30/04	du 01/05 au 31/10	du 01/11 au 30/04	du 01/05 au 31/10	du 01/11 au 30/04	du 01/05 au 31/10	du 01/11 au 30/04
Salle	Location	GRATUIT	GRATUIT	90,00 €	110,00 €	150,00 €	170,00 €	160,00 €	190,00 €
	Caution	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €
Cuisine	Location	GRATUIT	GRATUIT	80,00 €	80,00 €	90,00 €	90,00 €	100,00 €	100,00 €

- **PRECISE** que les locations pour les journées débutent à 10h le matin et se terminent à 17h00. Les locations pour les soirées débutent à 17h00 et se terminent à 10h00 le lendemain.
- **PRECISE** que si l'utilisateur souhaite conserver les locaux pour le lendemain, la location du deuxième jour coûtera 50% du montant du premier
- **PRECISE** que chaque utilisateur devra signer un exemplaire du règlement intérieur et en accepter les conditions ;
- **MANDATE** Madame la Maire pour signer les conventions de location ;

**AR Prefecture**

047-214701658-20241216-2024\_12\_05-DE  
Reçu le 19/12/2024

- **INSCRIT** au budget communal les recettes afférentes à ces locations.

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
A Meilhan-sur-Garonne, le 19 décembre 2024*

La Maire  
Régine POVEDA



La Secrétaire de Séance  
Jacqueline AGOSTINI